



Anuelisation des heures, peut-on me prendre des congés payés

Par **jon281085**, le **21/01/2014** à **15:44**

bonjour, étant anuelisé sur mes heures de travail, je voulais savoir si mon employeur avait le droit de me prendre un congés payé si je dois des heures a la fin de cette anuelisation pour compenser par exemple 7h ?

Par **Juriste-social**, le **21/01/2014** à **15:54**

Bonjour,

J'ajouterai que l'annualisation résulte en général d'une volonté d'anticiper les périodes creuses où le salarié n'effectue pas toutes ses heures de travail et les périodes denses où le salarié dépasse la durée normalement prévue. C'est à votre employeur de vous fournir le travail qui est la contrepartie du contrat de travail.

S'il vous manque 7 heures de travail, cela ne vous est absolument pas imputable.

Si l'employeur retire cette journée de congé malgré votre refus, il conviendra de lui envoyer un courrier RAR pour lui rappeler que ce retrait est illégal et de le mettre en demeure de se conformer à la loi.

S'il ne s'exécute pas, vous n'aurez d'autres choix que de saisir le conseil de prud'hommes et d'exiger des dommages-intérêts complémentaires.

Par **jon281085**, le **21/01/2014** à **15:56**

le problème c'est que je l'ai signé ce congés payé car on m'a dit que je n'avais pas le choix, existe-t-il un texte de loi ?

Par **Juriste-social**, le **21/01/2014** à **16:09**

Votre acceptation à la reconciation de votre jours de congé ne suffira pas pour rendre la

pratique de votre employeur légale.

Il conviendrait d'envoyer un courrier en RAR pour lui rappeler dans quelle condition l'employeur vous a demandé de signer le document (7heures contre ue journée de congé) et a obtenu cette signature ("absence de choix") et que vous contestez fermement avoir donné votre accord à la suppression illégale de votre jour de congé et vous le mettez en demeure de vous accorder votre droit à congé.

Vous n'avez pas besoin d'un texte de loi précis pour écrire ce courrier.

Par **P.M.**, le **21/01/2014** à **16:10**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier](#)...

Il faudrait savoir exactement ce que vous avez signé et quelle(s) mention figure(nt) à votre bulletin de paie pour cette période de congés payés...

Par **jon281085**, le **21/01/2014** à **16:40**

merci de vos réponse